Commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)

Saint-Bonnet près-Orcival

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13/12/2024 arrêtant le PLU

Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques

GEOSCOPE Ingénierie des territoires

PERSPECTIVE ET PAYSAGE EMMANUELLE GIROUX

SIRE Conseil

Décembre 2024 - M21-09

SOMMAIRE

Patrimoine, paysage et trame verte et bleue 5

A. Entretien et mise en valeur du patrimoine bâti 5

B. Valorisation des paysages 11

C. Confortement et valorisation de la trame verte et bleue 21

D. Sources des illustrations empruntées 26

Encadrement de fenêtre issu d'une construction plus fastueuse : exemple de réemploi à valoriser

Réhabilitations réussies à Polagnat : proportions des cadres pour la nouvelle entrée, encadrement des ouvertures de teinte sombre, réinterprétation des anciennes portes...

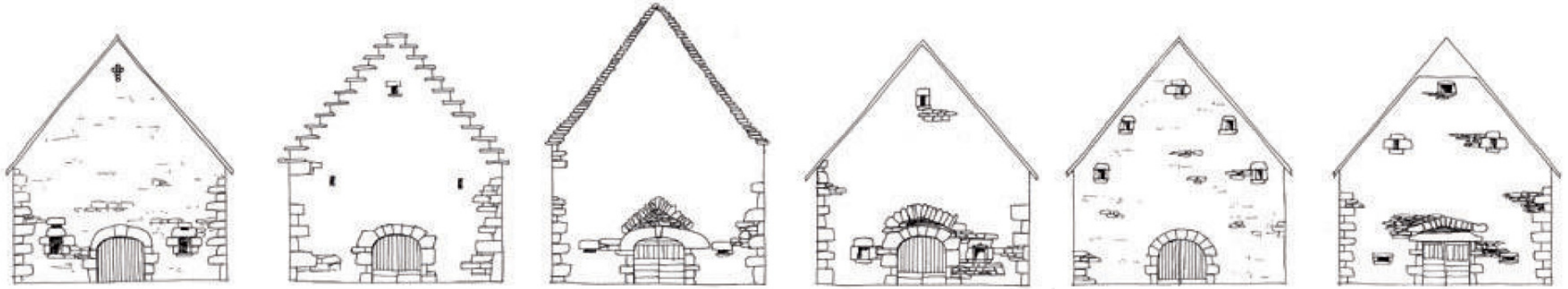

Différents types de pignons de granges...

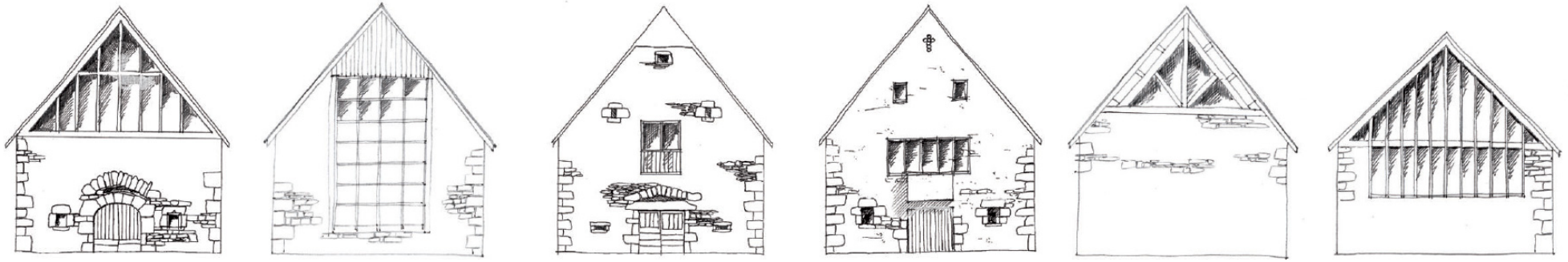

... et différentes réinterprétation pour une réhabilitation contemporaine (source : CAUE 19)

PATRIMOINE, PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE

A. ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI

Les objectifs de ces orientations sont de :

- préserver l'histoire et le savoir-faire des sociétés paysannes passées ;
- préserver et renforcer un cadre paysager de qualité ;
- prolonger la durée de vie des édifices.

Le bâti ancien

La rénovation du bâti ancien, notamment la transformation des granges-étables, ne doit pas nuire à la lisibilité de l'apparence traditionnelle du bâti d'origine :

- les ouvertures dans les façades pour créer les portes et fenêtres des logements devront respecter le caractère originel du bâtiment (reproduire le modèle du logis, privilégier des fenêtres plus hautes que larges, répartir les fenêtres régulièrement entre les étages...) ;
- conserver le format et l'encadrement des portes d'étables et des portes charretières lors de la réduction de l'ouverture en «porte d'homme» (nouvelles baies dans le plan d'origine ou en renfoncement, association du bois ou du métal avec le verre...) ;
- un soin sera apporté aux éléments de détails qui participent à la qualité d'ensemble de la construction ;
- l'apport d'éléments contemporains (matériaux, formes...) doit participer à la mise en valeur du bâtiment ;
- les matériaux contemporains ne doivent pas dégrader les structures anciennes : les murs des façades doivent rester respirants à la vapeur d'eau.

Pour les maçonneries en pierre destinées à recevoir un enduit, les enduits anciens participant à l'architecture des édifices doivent être conservés ou restitués.

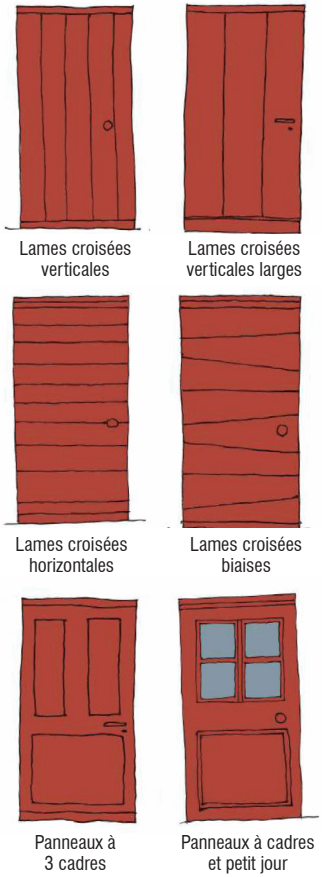

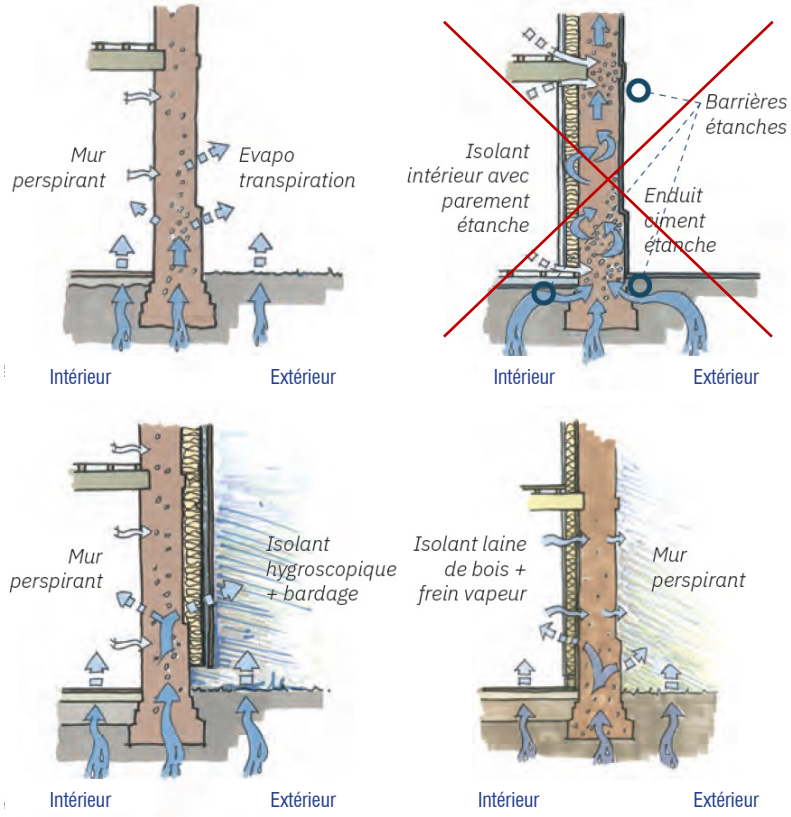

Principes d'isolation des façades du bâti ancien (source : CAUE 76)

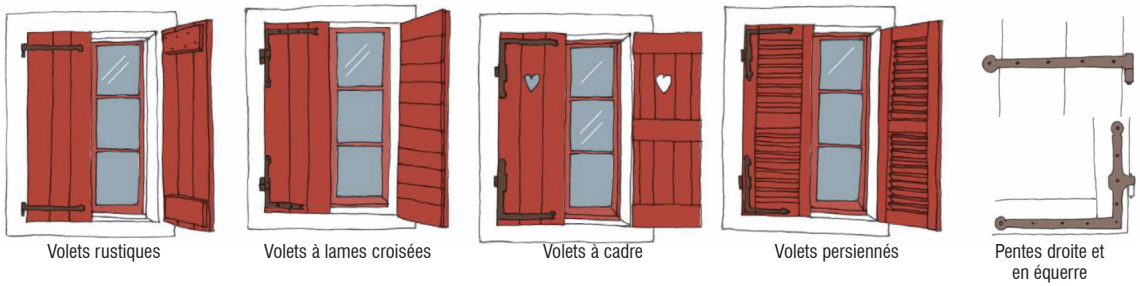

Exemples de portes d'entrée et de volets (source : CAUE 01)

Château de Polagnat

Château de Voissieux

Toiture en lauze, enduit à pierre vue, fenêtre avec petits bois, nouveaux percements réguliers (Vareilles)

Ouvertures régulières à l'étage du bâtiment au premier plan ; des linteaux en bois ou pierre auraient été plus appropriés

Logis grange monumental à Olmont : les granges offrent un beau potentiel de conversion en logements

Autre grange monumental à Farges

Maisons accolées dans le bourg : enduits à la chaux et mise en valeur des encadrements des ouvertures

Ecole et son extension avec un enduit de même teinte et une bande de la même couleur que les pierres d'encadrement pour traiter la jonction

Eglise et mairie

La rénovation des enduits devra être mis en œuvre après décroûtage de l'enduit existant. Les nouveaux enduits et joints devront être respirants (chaux et sable) pour que la vapeur d'eau circule. Les matériaux de parement (bardage, peinture, isolation...) devront maintenir le caractère respirant des murs pour la vapeur d'eau. Les façades, si elles sont maçonnées, ou les joints devront être dans les teintes des sables locaux.

Les enduits et les joints au ciment doivent si possible être retirés et remplacés par des enduits et mortiers respirants. Il est par ailleurs très fortement conseillé d'utiliser des matériaux respirants dans les parties intérieures des constructions, dans le même objectif de laisser les murs respirants à la vapeur d'eau.

Le petit patrimoine bâti

Les abords des éléments du petit patrimoine doivent être traités de manière qualitative de façon à mettre en valeur ceux-ci, telle que : débroussailler régulièrement, végétaliser ou réaliser un dallage de pierre des abords immédiats, agrémenter d'un arbre de haute tige, éviter la confrontation visuelle avec des éléments techniques discordants (poubelles, poteaux électriques, publicités...)...

Les abords des éléments ponctuels tels que fours, lavoirs, fontaines, abreuvoir, travails à ferrer... situés dans les secteurs bâtis et le long des sentiers de randonnée, seront aménagés pour favoriser les rencontres entre les habitants et les pauses des randonneurs : maintien de la végétalisation des abords, plantation d'un ou quelques arbres d'ombrage, petit mobilier, de repos et/ou pique-nique...

L'entretien et la restauration de ces édifices doivent s'effectuer avec des matériaux de même apparence que ceux d'origine. L'utilisation de matériaux de réemploi est encouragée plutôt que des pierres de taille récente dont l'aspect est souvent plus lisse et compact (pierre de Volvic par exemple).

Fournils, porcheries, et autres annexes bâties

Ils sont à préserver, entretenir et restaurer suivant les techniques d'origine.

Lors de rénovation, les joints et les enduits doivent être restitués avec un mortier ayant les mêmes réactions hygrométriques que la chaux (respirant) et dans la tonalité que la pierre et les enduits locaux.

Fournil en bord de Sioule : toiture reconduite en ardoise

Abri en pierre sur le plateau à Puy du Roc

Exemple de technique d'ouverture, d'encadrement et de volet adaptés à l'aménagement d'un fournil en changement de destination

Les reprises en ciment de l'enduit de la façade dégradent l'ouvrage en rompant les échanges hygrométriques ; des reprises avec un mortier de chaux-sable seraient nécessaires pour sauver ce fournil à Olmont

Fournil à Juegheat : toiture en ardoise, encadrement en pierre volcanique

Le ciment n'est autorisé que marginalement pour des besoins structurels à condition qu'il ne soit pas apparent.

Les portes anciennes et les ferronneries doivent être conservées ou à défaut remplacées soit à l'identique, soit d'aspect artisanal en bois ou en ferronnerie.

Toutefois, des apports de détails contemporains pourront être intégrés de manière harmonieuse au bâti. De même, des petites ouvertures peuvent être tolérées en cas de changement de destination (hébergement touristique, bureau, lieu d'accueil d'une clientèle...). Dans ce cas, elles devront respecter les proportions de la construction (taille réduite) et s'inscrire dans les codes de l'architecture traditionnelle (encadrement en pierre, linteau en pierre ou en bois, volet en battant en bois...).

Les travaux ne peuvent dénaturer l'aspect extérieur et la lecture architecturale en tant que fournil.

Aménagement en pierre de pays dans un jardin, possiblement sur la base d'un bâtiment ruiné

Travails à ferrer

Les structures en bois doivent être conservées ou remplacées à l'identique. Elles doivent reposer sur de la pierre.

La toiture doit être entretenue. En cas de trop forte dégradation, elle doit être remplacée à l'identique ou dans des matériaux traditionnels (lauze, ardoise, bardeau de bois). La tôle est temporairement tolérée pour protéger le travail avant restauration de la toiture.

L'usage peut être détourné tout en permettant clairement de reconnaître sa fonction initiale.

La tôle à petite onde permet ici de protéger la structure en bois dans l'attente d'une mise en valeur plus qualitative (Polagnat)

Toiture inadaptée : tôle simulant des tuiles que l'on retrouve d'ordinaire sur des annexes contemporaines standardisées (Juegheat)

Lavoirs / abreuvoirs / fontaines

Les éléments en pierre, les bouches et les grilles en fer, doivent être préservés ou remplacés à l'identique. Les écriteaux informatif seront sur des supports de qualité (plaque émaillée par exemple).

Fontaine abreuvoir à Villejacques : abords valorisés par l'entretien de l'espace vert et la jardinière rustique en bois

Fontaine abreuvoir à Juegheat : volorisée par l'entretien des abords, l'implantation d'un banc et d'une jardinière rustiques

Lavoir couvert à Voissieux : les conteneurs à ordures ménagères et tri pourraient être seulement déplacés pour améliorer les abords

Ponts

Les maçonneries de pierre des ponts doivent être conservées dans leur intégrité et leurs détails de mise en œuvre et d'architecture.

Les éventuels équipements de sécurité (rambardes) devront être choisis dans des formes et matériaux qualitatifs qui mettront en valeur les ponts.

Pont en pierre sur la Sioule dans sa traversée du bourg

Source, captage et captage bâti

Leur mise en valeur passe en premier lieu par un débroussaillage de leurs abords.

Le remplacement d'éléments techniques est une occasion pour les valoriser avec l'usage de matériaux de qualité : bois ou ferronnerie par exemple.

Il peuvent par exemple être accompagnés de murets et/ou un dallage en pierre pour guider le promeneur à leur approche.

Calvaires / croix / oratoires / monuments commémoratifs

L'implantation d'origine de ces éléments est déterminée par un motif particulier : topographie, intersection de chemins, histoire du lieu... Tout projet de déplacement doit être étudié de manière à conserver la signification originale de l'objet. Les motifs de déplacement de leur emplacement d'origine doivent être pour des raisons de sécurité routière ou pour une meilleure mise en valeur.

La mise en valeur peut se limiter à : débroussailler les abords ; éventuellement permettre à un arbre de pousser, il jouera un rôle de signal pour l'élément ; éviter d'artificialiser les abords et au contraire laisser un socle herbacé...

Calvaire et chemin de croix réalisés en 1925 et rénové en 1983 surplombent le bourg ; les orgues basaltiques offrent un support naturel de grande qualité

L'abri de bus s'accorde plutôt bien avec la croix de carrefour en arrivant sur Polagnat, tandis que le boîtier technique pourrait faire l'objet d'une meilleure intégration

La multiplication des panneaux publicitaires autour de la croix à l'intersection des RD27 et route de la Vallée dégrade le paysage d'emprunt de la croix et l'entrée de bourg

Reconstitution qualitative d'un muret bas : les 4 faces visibles sont régulières, pierres serrées avec peu de cales, pas de coup de sabre, pierres très certainement de réemploi

Mur de soutènement en pierre sèche (bourg)

Muret impasse de la colline : les parties démontées pour le coffret technique et pour l'accès au terrain doivent être remontées et des piles en pierres locales doivent venir habiller les limites de l'accès

Fonctions

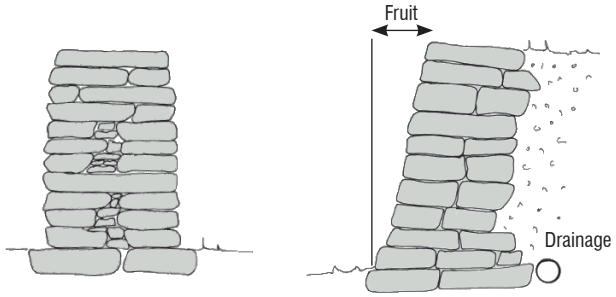

Clôture — Soutènement

Exemples de mise en oeuvre

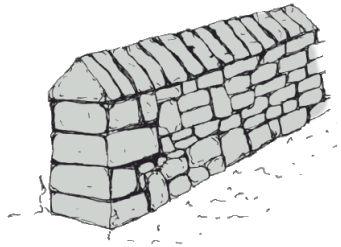

Moellons irréguliers et couronnement en épis ou « râteau »

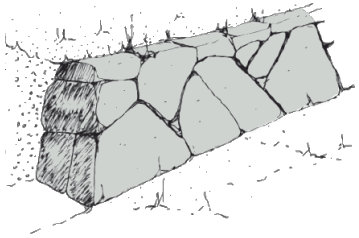

Blocs cyclopéens avec petits blocs en calage sans couronnement

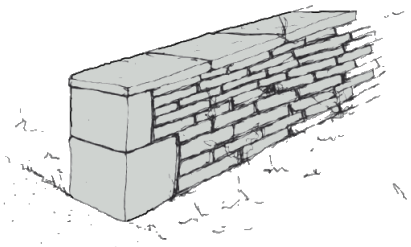

Moellons empilés d'assise horizontale et couronnement en pierres plates

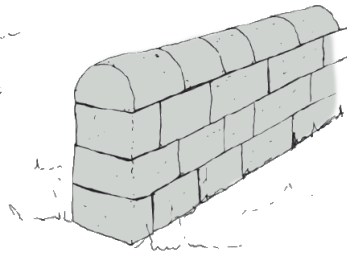

Appareil rectangulaire et couronnement en pierres arrondies ou « chaperon »

Source : CAUE 19

Les murs et murets en pierre sèche

Les murs et murets en pierre sèche sont à entretenir et restaurer suivant leur technique d'origine, sans remplissage ni enduit. Cela concerne tous les types de murs et murets en pierre sèche :

- clôtures de propriétés ;
- bordures de routes et de champ, que les murets soient surmontés ou non d'une haie ;
- murs de soutènement ;
- associé au patrimoine bâti (montades...).

Les détails seront soignés, notamment la finition de l'arase en observant la réalisation des ouvrages dans le contexte bâti environnant.

Certains murs et murets anciens sont édifiés avec un mortier de sable et de chaux. La reprise et le prolongement de ceux-ci pourront s'effectuer avec un mortier similaire.

Muret ancien séparant deux champs dans le bourg

B. Valorisation des paysages

Transitions entre espaces bâtis et agricoles ou naturels : les lisières

L'objectif de cette orientation est de :

- préserver et conforter le paysage bocager de la commune ;
- filtrer les vues sur les noyaux bâtis pour marquer une transition entre ceux-ci et l'espace agricole et naturel ;
- mettre à distance les habitations en frange urbaine des espaces agricoles exploités pour limiter les risques de conflits d'usage.

La végétalisation ne doit toutefois pas masquer les vues intéressantes sur les silhouettes bâties anciennes, sur les reliefs qui permettent de lire l'histoire géologique de la région, et sur les points de vue emblématique des Monts Dôme.

La végétalisation doit être très majoritairement composée d'essences locales, fruitières et mellifères.

Pour ne pas produire l'effet d'un « mur végétal », les haies mono-spécifiques (une seule espèce) qui ne s'intègrent pas au paysage local (et par ailleurs très peu attractives pour la faune, donc d'un très faible intérêt environnemental) sont interdites, telles que :

- les haies persistantes mono-spécifiques constituées de conifères (thuya, chamaecyparis, cyprès de Leyland, etc.),
- les haies persistantes mono-spécifiques composées d'espèces horticoles persistantes (photinias, lauriers palmes, Chalef de Ebbing, bambous, etc.).

Pour obtenir un effet brise-vue tout en utilisant des essences locales, il est possible de choisir des espèces au feuillage persistant, semi-persistant ou marcescent.

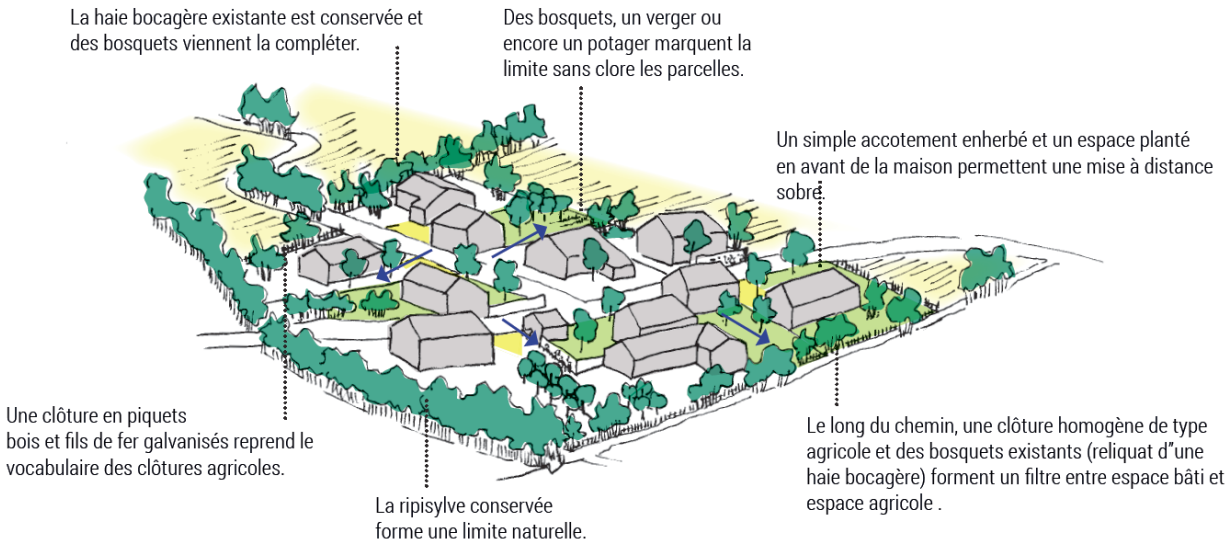

Utilisation ou confortement de la trame végétale pour composer la limite, sous forme de «filtre» (source : PLUi Grenoble Alpes Métropole)

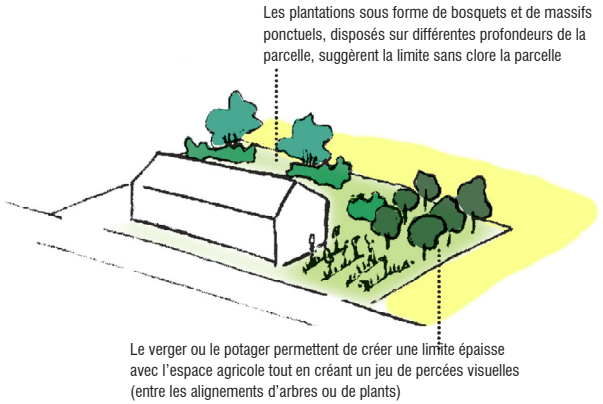

Limite par les jardins en prolongement de l'espace agricole (source : PLUi Grenoble Alpes Métropole)

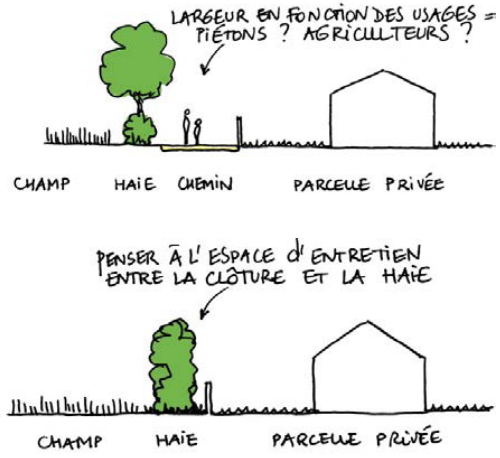

Principe d'aménagement des lisières avec l'urbanisation récente et à venir (source : PLUi Aunis Atlantique)

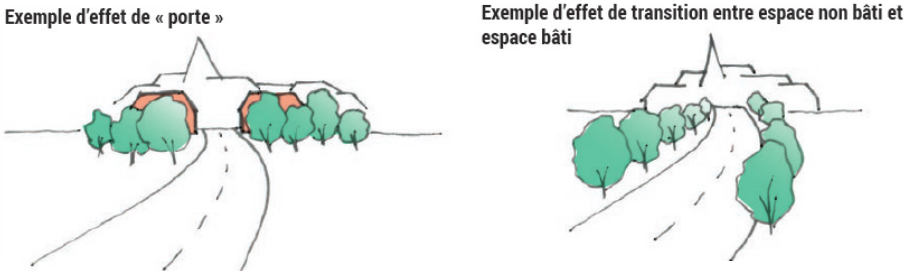

Source : PLUi Grenoble Alpes Métropole

L'entrée dans Villejacques depuis la RD216 en venant du bourg est marquée par un effet «porte»

Les haies le long de la RD216 marquent l'approche dans Villejacques depuis Nebouzat par un effet de transition

Mise en valeur des entrées du bourg et des hameaux

La qualité des entrées d'agglomération par le végétal peut prendre deux formes principales pour rendre :

- un effet porte, par des haies champêtres et/ou des bosquets qui ne laissent filtrer qu'une vue cadrée par la voie d'accès ;
- un effet de transition par l'accompagnement le long de la voie d'accès de haies champêtres ou d'alignements d'arbres à l'approche du noyau bâti.

Les deux effets peuvent être cumulés, comme en arrivant sur Villejacques depuis la RD216 en venant de Nébouzat.

Les arbres d'intérêt

Les arbres d'intérêt sont ceux qui, par leur port et leur emplacement, participent à la qualité et la lecture du paysage en : accompagnant une construction, signalant un lieu, marquant une entrée d'agglomération, ponctuant l'espace agricole...

Relativement peu nombreux sur la commune, ces arbres sont à préserver.

Lorsque c'est possible, leur renouvellement est à anticiper en plantant à proximité un ou plusieurs jeunes sujets qui auront la même envergure à l'âge adulte.

Arbre marqueur en entrée du bourg historique en venant de Voissieux

Arbre marqueur à l'entrée de Juegheat en venant du bourg

Arbre marquant un espace public central à Voissieux

Arbres isolés qui animent le paysage rural depuis Villejacques

Les alignements d'arbres taillés en têtards sont une des caractéristiques fortes du paysage communal

Accompagnement paysager des sentiers de randonnée

La commune est traversée par de nombreux chemins ruraux dont certains sont les supports de sentiers de randonnée. Sans doute en lien avec le remembrement, certains chemins sont caractérisés par de longs tronçons en ligne droite. Pour rendre les cheminements confortables (ombrage) et améliorer la qualité des paysages sans masquer les vues depuis ces chemins, des alignements d'arbres de haute tige sont à créer par régénération spontanée. Ces alignements seront utilement accompagnés par des haies basses, elles aussi issues de régénération spontanée par un entretien sélectif de la limite entre chemin et parcelle.

L'itinéraire «Ceyssat - Les Fontchartoux» en allant sur Farges : l'ombrage du chemin doit préserver la belle perspective sur la chaine des Puys

Entre le Moulin de Villejacques et le bourg, le sentier «Les Rives de la Sioule» offre un ombrage de qualité

La véloroute GMTC63 entre le bourg et Voissieux, seulement ponctuée de quelques rares arbres et d'une haie basse, ici en hiver...

A Voissieux, l'alignement d'arbres le long de la RD556, annoncent l'approche vers le hameau

En hiver, dépourvus de feuilles, les sentiers de randonnées bordées de haies champêtres denses, ouvrent des vues aux promeneurs

... et en été ; la régénération d'une haie ou d'un alignement d'arbres de haute tige permettrait un ombrage des promeneurs

Les vues à préserver

Les vues emblématiques doivent être protégées avec leur paysage d'emprunt :

- sur le grand paysage (chaîne des Puys notamment) depuis le bourg et les voies de circulation ;
- sur les reliefs de la commune qui permettent de lire l'histoire géologique de la région (les planèzes, le verrou glaciaire aux Recourtos, le « château » à Vareilles...) ;
- sur les belles silhouettes bâties du bourg et des hameaux, et sur le patrimoine monumental de la commune, en particulier les châteaux.

Vue sur la chaine des Puy depuis la Baraquette

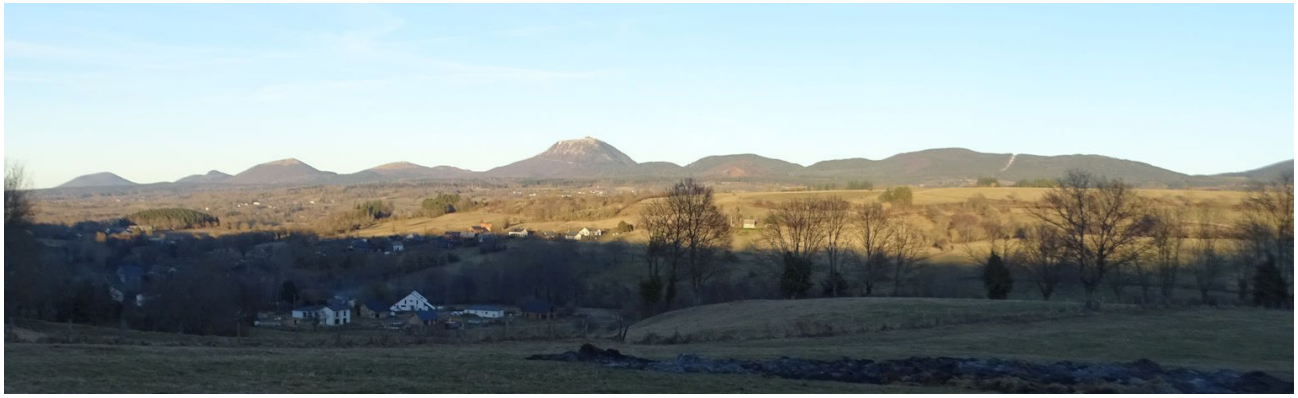

Vue sur la chaine des Puy depuis la route du Champ du font

Vue sur la chaine des Puys depuis Olmont

Vue sur la chaine des Puys depuis le plateau de Lachaud

Vue sur le Sancy depuis le Puy du Roc
(et le château de Polagnat au second plan)

Vue sur les planèzes nord du Sancy et la vallée glaciaire du Sioulot depuis le Puy du Roc (avec Farges au centre de la photo)

Vue sur les anciennes coulées de lave en relief inversé de la commune (système du Sancy) et la chaine des Puy à l'arrière plan

Le verrou glaciaire aux Recourtos vu depuis la route des Ormes

Le puy du château de Vareilles vu depuis la route des Ormes

Vue sur le bourg depuis les Grands Champs

Vue sur Vareilles depuis le chemin rural du château

Vue sur le hameau de Juegheat depuis la route de Servières

Vue sur le hameau de Farges depuis la route du Sioulot

Vue sur le hameau de Polagnat depuis le chemin de St bonnet à Farges

Synthèse cartographique des principes

Les cartes pages suivantes spatialisent les principes de préservation et de valorisation du paysage à l'échelle communale, puis autour du bourg et des hameaux.

Les fiches de synthèse du petit patrimoine bâti inventorié par le PNR des Volcans d'Auvergne sont jointes en annexe du règlement écrit.

Prise en compte du paysage à l'échelle communale

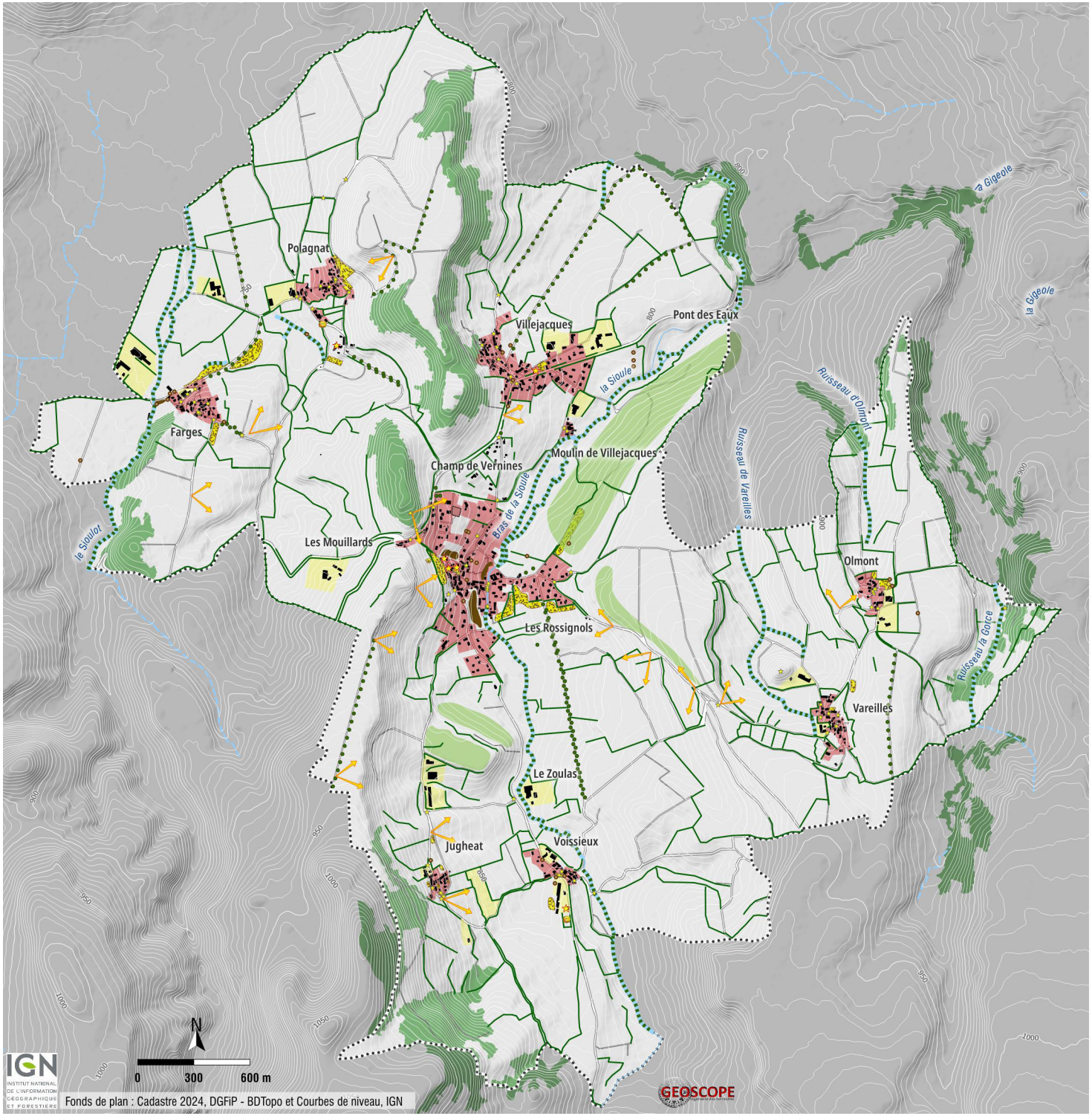

Zones constructibles du PLU

- Zone constructible urbaine
- Zone constructible agricole

Paysage et patrimoine bâti

- Patrimoine monumental à préserver
- Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti
- Cône de vue à préserver

Végétation

- Bois et bosquet à préserver
- Espace ouvert à préserver
- Espaces privilégiés de jardins vivriers
- Parc arboré, verger... à favoriser
- Haie à préserver / créer
- Alignement d'arbres à préserver / créer
- Preserver et compléter les ripisylves
- Arbre emblématique à protéger
- Arbre "marqueur" à préserver / planter

GEOSCOPE

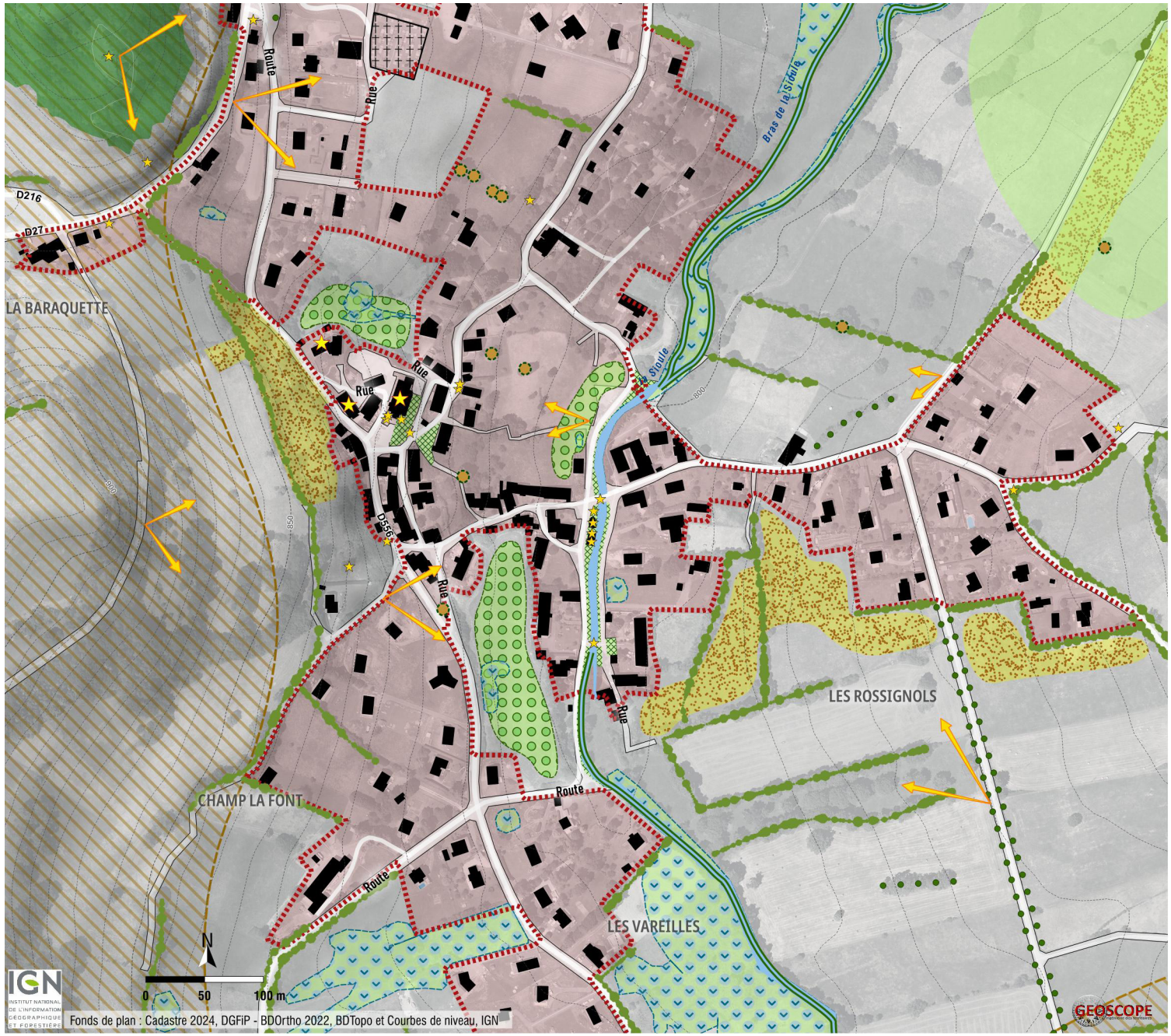

Prise en compte du paysage et du patrimoine du centre bourg

Zone constructible (dont At)

Paysage et patrimoine bâti

- Patrimoine monumental à préserver
- Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti
- Cône de vue à préserver

Végétation

- Zone humide à préserver
- Bois et bosquet à préserver
- Espace ouvert à préserver
- Espace de rencontre à maintenir végétalisé
- Espaces privilégiés de jardins vivriers
- Parc arboré, verger... à favoriser
- Préserver le corridor bocager
- Haie à préserver / créer
- Alignement d'arbres à préserver / créer
- Preserver et compléter les ripisylves
- Arbre "marqueur" à préserver / planter

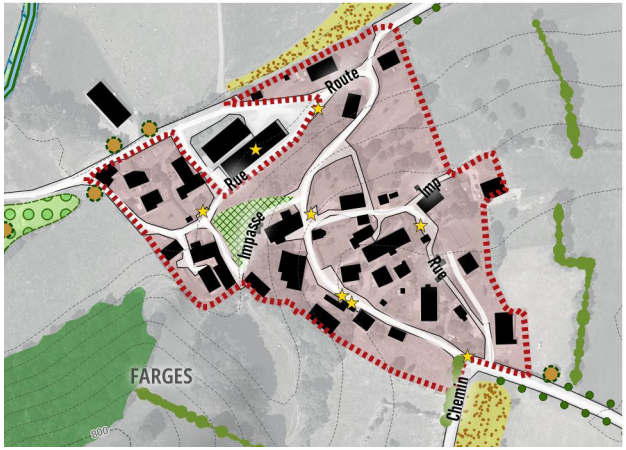

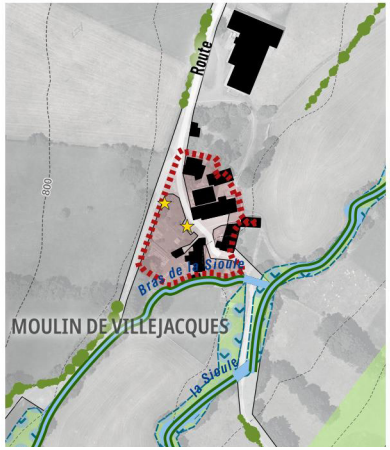

Zone constructible (dont At)

Paysage et patrimoine bâti

- Patrimoine monumental à préserver
- Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti
- Cône de vue à préserver

Végétation

- Zone humide à préserver
- Bois et bosquet à préserver
- Espace de rencontre à maintenir végétalisé
- Espaces privilégiés de jardins vivriers
- Parc arboré, verger... à favoriser
- Conforter un bocage fonctionnel
- Préserver le corridor bocager
- Haie à préserver / créer
- Alignement d'arbres à préserver / créer
- Preserver et compléter les ripisylves
- Arbre emblématique à protéger
- Arbre "marqueur" à préserver / planter

Fonds de plan : Cadastre 2024, DGFiP - BDTopo, IGN - BDOrtho 2022, IGN

0 50 100 m

N

IGN INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

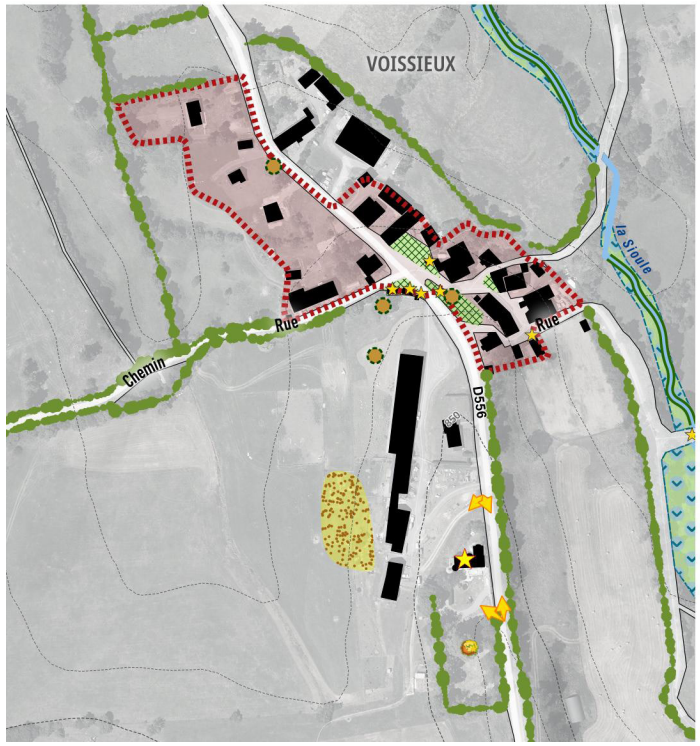

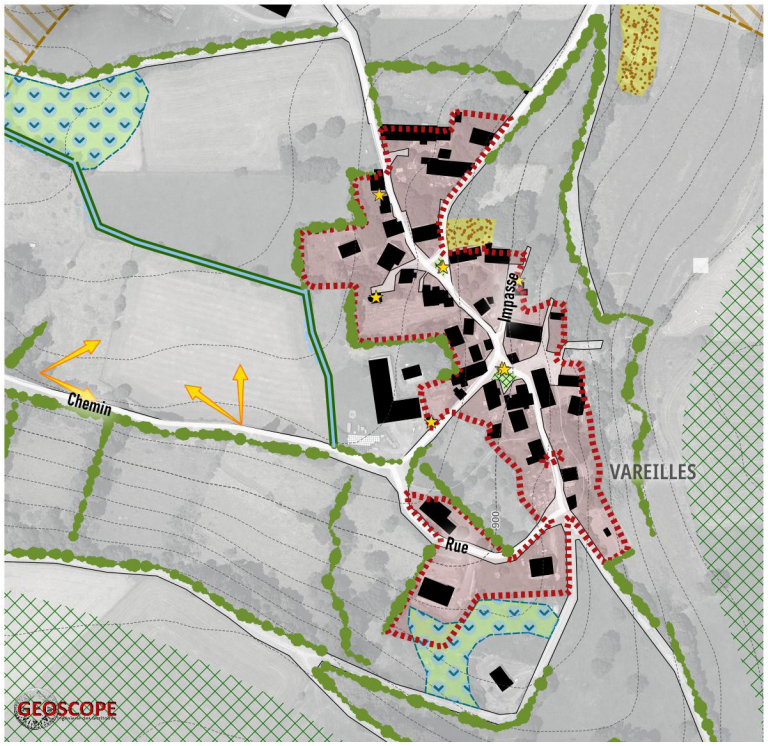

Prise en compte du paysage et du patrimoine dans les hameaux

Zone constructible (dont At)

Paysage et patrimoine bâti

- Patrimoine monumental à préserver
- Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti
- Cône de vue à préserver

Végétation

- Zone humide à préserver
- Bois et bosquet à préserver
- Espace de rencontre à maintenir végétalisé
- Espaces privilégiés de jardins vivriers
- Conforter un bocage fonctionnel
- Préserver le corridor bocager
- Haie à préserver / créer
- Preserver et compléter les ripisylves
- Arbre emblématique à protéger
- Arbre "marqueur" à préserver / planter

IGN INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE

0 50 100 m

N

Fonds de plan : Cadastre 2024, DGFiP - BDTopo, IGN - BDOrtho 2022, IGN

Améliorer la fonctionnalité des espaces bocagers

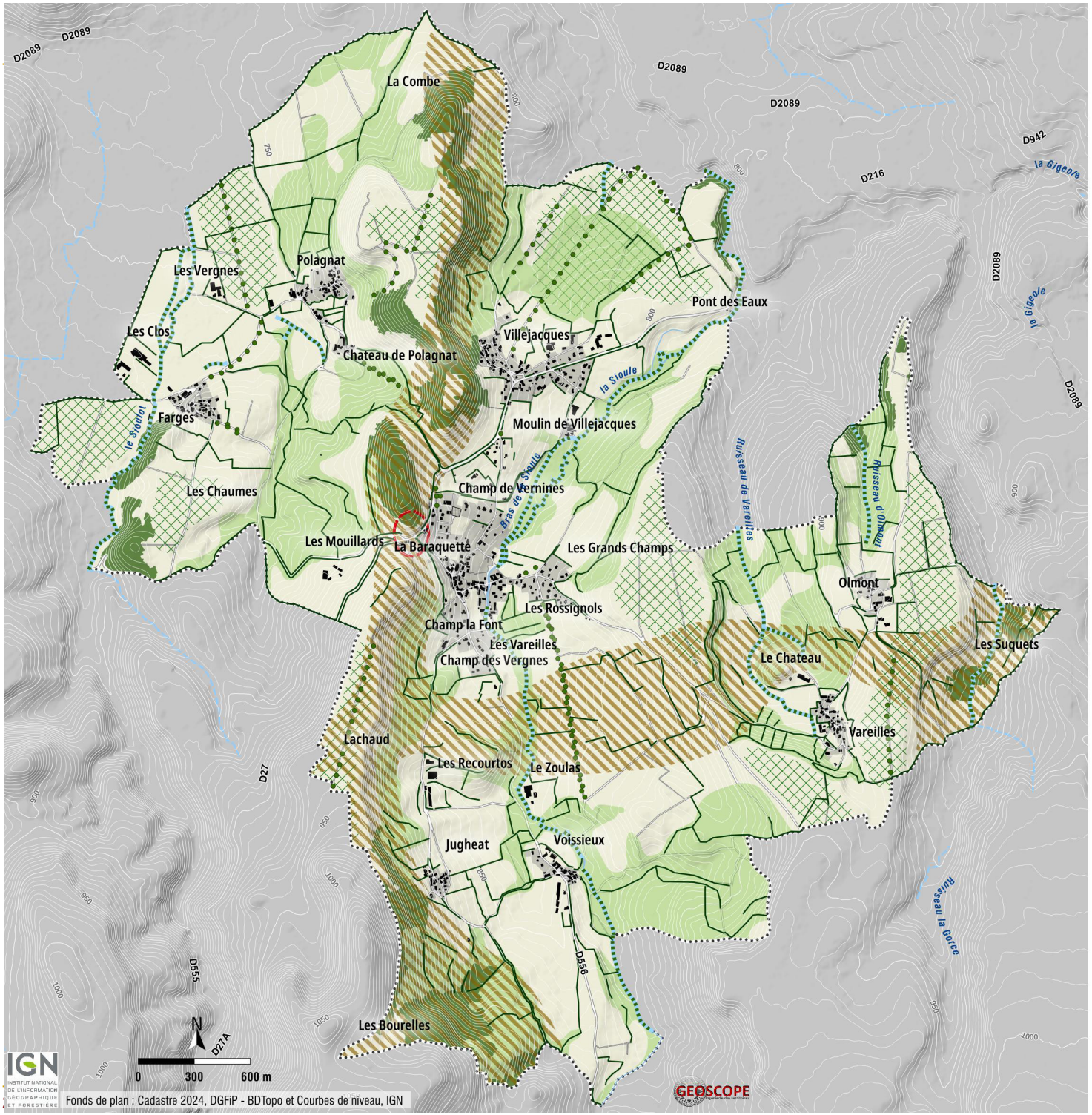

Zone constructible urbaine

Paysage et patrimoine bâti

- Haie à préserver / créer
- Preserver et compléter les ripisylves
- Alignement d'arbres à préserver / créer

Végétation

- Bois et bosquet à préserver
- Préserver les ilots bocagers bien maillés
- Poursuivre l'entretien des prairies permanentes
- Préserver les corridors bocagers
- Conforter un bocage fonctionnel
- Permettre à la faune de traverser la RD 216
- Haie à préserver / créer
- Preserver et compléter les ripisylves
- Alignement d'arbres à préserver / créer

C. Confortement et valorisation de la trame verte et bleue

Retrouver un bocage fonctionnel

L'objectif de cette orientation est de préserver et d'améliorer la fonctionnalité des espaces bocagers, notamment à travers la reconquête des haies champêtres pour amplifier les bénéfices des nombreux services écosystèmiques qu'elles nous offrent du fait de leurs multiples fonctions selon leur localisation :

- pour l'élevage : elles protègent les troupeaux du vent et du soleil ;
- pour les cultures : elles permettent à l'eau de rester plus longtemps sur la parcelle limitant les problèmes de sécheresse, elles limitent l'érosion en retenant les sols, elles offrent un habitat pour les insectes pollinisateurs et pour les auxiliaires de cultures (prédateurs des ravageurs par exemple) ;
- pour diversifier l'alimentation : elles produisent fruits et petits fruits comestibles, elles constituent des habitats pour la petite faune cynégétique et le déplacement de la grande faune ;
- les économies d'énergie, pour le confort et la santé : implantées au nord des bâtiments elles limitent les effets du vent et du froid, au sud elle tempèrent les chaleurs estivales, leur entretien offre une ressource pour le chauffage (bois déchiqueté par exemple) et pour le paillage des cultures maraîchères, elles offrent un paysage propice au bien être des habitants et des visiteurs...

Les orientations consistent à :

- préserver les haies champêtres déjà existantes ;
- compléter ce réseau par la génération spontanée de nouvelles haies :
  - le long des chemins ruraux de manière à assurer un ombrage pour les promeneurs,
  - le long des ruptures de pentes pour retenir l'eau et les sols,
  - le long des cours d'eau pour limiter l'augmentation de la température de l'eau, maintenir la stabilité des berges, filtrer les éventuelles pollutions et matières en suspension...
- préserver les petits bosquets isolés qui participent aux continuités écologiques ;
- préserver les boisements en mélanges, en particulier de feuillus, en favorisant une gestion jardinée des forêts ;

Préserver et conforter les ripisylves, ici à Voissieux

Préserver les composants du bocage : prairie permanente, bosquets, haies, arbres isolés, ici entre Farges et Polagnat

Préserver les arbres taillés en têtards

Améliorer la trame bocagère, ici le plateau La Virade / Berty

- protéger les arbres à cavités : ils ne peuvent être abattus que si un danger pour les personnes ou pour les biens est dûment avéré ;
- conserver les vieux arbres qui ne constituent pas un danger pour riverains et promeneurs, et s'ils ne sont pas destinés en bois d'œuvre ;

Arbre à cavités et vieil arbre

- laisser au maximum sur place, dans les petits bosquets et dans les haies qui séparent deux terrains agricoles, les arbres morts sur pied et les parties mortes des arbres vivants, car une faune riche les affectionne : habitats pour les oiseaux cavicoles qui y trouvent aussi une nourriture abondante (larves d'insectes), pour les chauves-souris, les écureuils, les martres, les loirs, les mulots... ; habitats aussi pour de nombreux insectes ; et bénéfice de la décomposition du bois pour enrichir le sol grâce au travail des champignons xylophages, des insectes saprophages, puis des bactéries.

En cas de plantations, les essences devront être choisies en fonction du rôle attendu des haies : mellifère, fruitières, rétention des berges, brise vent...

L'entretien des haies doit privilégier des méthodes respectueuses des végétaux, notamment en utilisant des outils coupants, et aux périodes les moins préjudiciables pour la faune (de septembre à février en évitant les jours de gelée).

Taille sommitale et utilisation d'un outil de type rotor sont à proscrire : dégradation du végétal, perte importante de l'intérêt paysager de la haie...

Les bords de cours d'eau et les zones humides

L'objectif de cette orientation est d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour amplifier les bénéfices des nombreux services écosystèmiques qu'ils nous offrent.

Les aménagements des bords de cours d'eau et des zones humides doivent permettre la découverte de ces milieux sans les endommager :

- des sentiers pourront être aménagés au plus prés des rives des cours d'eau si des précautions

Mise en valeur tout en protégeant des milieux humides diversifiés : en haut, un espace d'observation en osier vivant, et en bas, un cheminement flottant sur platelage bois (Chanteix, 19)

La Sioule dans sa traversée du bourg : conforter sa ripisylve

sont prises pour ne pas dégrader les berges, et au sein des zones humides si la pression est limitée et ne perturbe pas le fonctionnement global de celles-ci (par exemple : platelage bois, abris en osier ou en saule vivant pour observer la faune...) ;

- là où elles ont été dégradées, les ripisylves de tous les cours d'eau seront reconstituées en privilégiant une régénération spontanée des essences inféodées à ces milieux pour toutes les strates jusqu'à permettre un ombrage suffisant du lit mineur ;
- les travaux d'aménagement et ceux d'entretien de la végétation rivulaire sur les cours d'eau à écoulement permanent seront effectués en dehors des périodes sensibles (préférentiellement entre septembre et janvier)...

Amélioration de la biodiversité dans les espaces bâtis

Le bâti traditionnel ainsi que les jardins et les vergers associés hébergent de nombreuses espèces animales remarquables qui sont dîtes anthropiques puisque leur présence est directement liée aux habitations et autres installations humaines. On retrouve parmi ces espèces un certain nombre d'oiseaux comme les hirondelles qui nichent directement dans les granges ou sous les avants-toits. De nombreuses espèces de chauves-souris utilisent également les habitations humaines pour se reproduire (dans les combles, sous les tuiles, derrière les volets…) ou pour passer l'hiver dans les caves. Beaucoup de ces espèces sont actuellement en forte diminution du fait de la transformation des paysages de nos villages et hameaux ruraux et des modes de vie qui y sont liés. La restauration du bâti ancien pour accueillir des populations nouvelles est donc un enjeu important qui doit répondre à plusieurs défis : maintien du cadre paysager, préservation de la faune anthropophile, gestion des assainissements individuels pour une bonne qualité de l'eau, gestion de la pollution lumineuse liée à l'éclairage public…

Les objectifs de cette orientation sont de :

- conforter la biodiversité dans les espaces bâtis pour participer à la qualité paysagère, à la satisfaction de productions vivrières, au confort thermique des constructions, à la découverte d'un patrimoine naturel ordinaire ;
- conserver des habitats pour une petite faune souvent protégée qui y trouve refuge et/ou alimentation ;
- redécouvrir des végétaux locaux, notamment nourriciers.

Les actions favorables les plus communes sont de créer/entretenir :

- les mares pour des amphibiens (triton crêté, crapaud calamite, alyte accoucheur...), les odonates (caloptéryx vierge, agrion jouvencelle, nymphe au corps de feu...) ;
- les abris pour des chauves-souris (murin de Daubenton, pipistrelle commune...) et autres petits mammifères (hérissons, lérot, mulot) ;
- les possibilités de nidification pour des oiseaux (hirondelles, faucons crécerelles, martinet noir...) et des insectes (syrphes, abeilles, papillons, araignées...).

Bâti ancien inoccupé propice aux oiseaux et chauve-souris

Petite mare créée en accompagnement du bâti : refuge pour tritons, grenouilles... (Sexcles, 19)

Préservation des murets en pierre sèche : en clôture, bords de chemin...

Les jardins vivriers

Jardins le long de la rue des fontes de Saint-Bonnet

Jardins encore cultivés ou susceptibles de l'être à Farges

Jardins communaux partagés dans le bourg

Les jardins

Dans le bourg comme dans les hameaux, des espaces dédiées pour les jardins vivriers seront aménagés. Ceux qui sont déjà présents seront préservés ou déplacés sur des surfaces au moins équivalentes.

Nichoirs et abris dans le bâti

Lors de la rénovation de bâtiments anciens, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux : ouvertures sous toiture, nichoirs en façade...

Nid d'hirondelle dans une grange, réinvesti par des passereaux

Nichoir «fait maison» à Villejacques

Fabrication artisanale de pigeonnier à Olmont

Les toitures végétalisées

La commune de Saint-Bonnet-près-Orcival est caractérisée par des bâtiments très largement constitués par des toitures à deux pans et assez pentues. Cet héritage historique repose en particulier sur une adaptation de ce type de toitures aux conditions climatiques : les jours de pluie et de neige associés ou non avec des vents pouvant être violents (la commune est concernée par le risque naturel tempête et grains).

Par ailleurs, les logements actuels qui comprennent une toiture plate, s'inscrivent dans des codes architecturaux des maisons de ville postérieures aux années 1950.

Toutefois, les toitures végétalisées, lorsque l'épaisseur du substrat est supérieur à 30 cm, offrent une inertie thermique intéressante et participent à une temporisation des écoulements pluviaux. En conséquence, pour tenir compte des bénéfices environnementaux de cette technique, les constructions principales avec une toiture plate sont possibles si la couche de substrat est suffisamment épaisse pour jouer efficacement ce rôle d'inertie thermique.

Afin d'avoir un intérêt écologique, seront favorisées les plantes indigènes de provenance locale et vivaces, comprenant différentes strates.

Pour favoriser la création de divers biotopes, il est aussi possible de faire varier les types et épaisseurs de substrat pour implanter des végétaux aux besoins différents.

Les toitures des annexes peuvent être végétalisées sans contrainte.

Toiture végétalisée sur l'annexe de l'habitation au Moulin de Villejacques

Toiture végétalisée sur 30 cm de hauteur sur une extension contemporaine (Mouillac, 82)

D. Sources des illustrations empruntées

- Agence d'urbanisme de la région de Grenoble, *PLUi de Grenoble Alpes Métropole*, 2019
- Aunis Atlantique, *PLUi Aunis Atlantique*, 2022
- CAUE 01, *Le bâti traditionnel dans l'Ain – Connaître et agir*, 2021
- CAUE 19, *Exposition « Identité de nos villages - paysages culturels »*,
- CAUE 76, *Intégration architecturale des équipements liés aux énergies renouvelables*, 2010